



Assemblée générale

Distr. générale
8 février 2016

Soixante-dixième session
Point 133 de l'ordre du jour

Résolutions adoptées par l'Assemblée générale le 23 décembre 2015

[sur la base du rapport de la Cinquième Commission (A/70/631)]

70/240. Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015

A

MONTANT DÉFINITIF DES CRÉDITS OUVERTS POUR L'EXERCICE BIENNAL 2014-2015

L'Assemblée générale

1. *Prend acte* du deuxième rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015¹ et souscrit aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport correspondant²;

2. *Décide* ce qui suit pour l'exercice biennal 2014-2015 :

a) Le crédit de 5 831 919 300 dollars des États-Unis qu'elle a ouvert par ses résolutions 69/263 A du 29 décembre 2014, 69/274 A du 2 avril 2015 et 69/274 B du 25 juin 2015 est réduit de 23 353 800 dollars, répartis comme suit :

Chapitre	Montant approuvé dans les résolutions 69/263 A et 69/274 A et B	Augmentation/ (diminution)	Montant définitif des crédits
	(dollars É.-U.)		
<i>Titre premier. Politique, direction et coordination d'ensemble</i>			
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	119 229 300	(1 126 100)	118 103 200
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	673 510 200	(13 398 800)	660 111 400
Total partiel, titre premier	792 739 500	(14 524 900)	778 214 600
<i>Titre II. Affaires politiques</i>			
3. Affaires politiques	1 305 790 200	(14 982 300)	1 290 807 900
4. Désarmement	25 379 700	2 329 600	27 709 300

¹ A/70/557.

² A/70/619.



<i>Chapitre</i>	<i>Montant approuvé dans les résolutions 69/263 A et 69/274 A et B</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Montant définitif des crédits</i>
	<i>(dollars É.-U.)</i>		
5. Opérations de maintien de la paix	113 818 500	(3 795 700)	110 022 800
6. Utilisations pacifiques de l'espace	8 159 600	(135 000)	8 024 600
Total partiel, titre II	1 453 148 000	(16 583 400)	1 436 564 600
<i>Titre III. Justice internationale et droit international</i>			
7. Cour internationale de Justice	51 403 100	(343 400)	51 059 700
8. Affaires juridiques	48 087 100	197 300	48 284 400
Total partiel, titre III	99 490 200	(146 100)	99 344 100
<i>Titre IV. Coopération internationale pour le développement</i>			
9. Affaires économiques et sociales	163 789 000	(424 500)	163 364 500
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	11 579 100	(2 669 000)	8 910 100
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	17 010 400	(2 925 200)	14 085 200
12. Commerce et développement	147 915 300	(419 200)	147 496 100
13. Centre du commerce international	39 454 900	(559 200)	38 895 700
14. Environnement	34 510 700	(1 860 600)	32 650 100
15. Établissements humains	23 130 300	1 892 900	25 023 200
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	43 938 300	(82 900)	43 855 400
17. ONU-Femmes	15 356 500	(36 400)	15 320 100
Total partiel, titre IV	496 684 500	(7 084 100)	489 600 400
<i>Titre V. Coopération régionale pour le développement</i>			
18. Développement économique et social en Afrique	150 951 900	(3 777 800)	147 174 100
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	102 515 700	(2 167 900)	100 347 800
20. Développement économique en Europe	72 532 600	2 930 000	75 462 600
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	114 050 000	3 063 600	117 113 600
22. Développement économique et social en Asie occidentale	72 073 800	1 913 100	73 986 900
23. Programme ordinaire de coopération technique	57 792 200	(995 400)	56 796 800
Total partiel, titre V	569 916 200	965 600	570 881 800
<i>Titre VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires</i>			
24. Droits de l'homme	208 381 700	1 839 500	210 221 200
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	90 868 900	(1 187 700)	89 681 200

Chapitre	Montant approuvé dans les résolutions 69/263 A et 69/274 A et B		Augmentation/ (diminution) (dollars É.-U.)	Montant définitif des crédits
26.	Réfugiés de Palestine	55 302 400	38 400	55 340 800
27.	Aide humanitaire	119 777 300	(705 500)	119 071 800
Total partiel, titre VI		474 330 300	(15 300)	474 315 000
<i>Titre VII. Information</i>				
28.	Information	190 079 900	(535 100)	189 544 800
Total partiel, titre VII		190 079 900	(535 100)	189 544 800
<i>Titre VIII. Services communs d'appui</i>				
29A.	Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	56 736 200	461 800	57 198 000
29B.	Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	37 179 500	12 273 200	49 452 700
29C.	Bureau de la gestion des ressources humaines	77 412 200	(228 700)	77 183 500
29D.	Bureau des services centraux d'appui	194 287 500	2 687 400	196 974 900
29E.	Bureau de l'informatique et des communications	74 453 100	(775 600)	73 677 500
29F.	Administration (Genève)	155 802 700	3 356 900	159 159 600
29G.	Administration (Vienne)	40 929 800	(3 817 300)	37 112 500
29H.	Administration (Nairobi)	31 467 900	188 600	31 656 500
Total partiel, titre VIII		668 268 900	14 146 300	682 415 200
<i>Titre IX. Contrôle interne</i>				
30.	Contrôle interne	40 632 100	406 300	41 038 400
Total partiel, titre IX		40 632 100	406 300	41 038 400
<i>Titre X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales</i>				
31.	Activités administratives financées en commun	11 411 400	188 200	11 599 600
32.	Dépenses spéciales	143 660 200	(9 457 400)	134 202 800
Total partiel, titre X		155 071 600	(9 269 200)	145 802 400
<i>Titre XI. Dépenses d'équipement</i>				
33.	Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	109 864 500	1 618 600	111 483 100
Total partiel, titre XI		109 864 500	1 618 600	111 483 100
<i>Titre XII. Sûreté et sécurité</i>				
34.	Sûreté et sécurité	243 866 400	7 730 800	251 597 200
Total partiel, titre XII		243 866 400	7 730 800	251 597 200

Chapitre	Montant approuvé dans les résolutions 69/263 A et 69/274 A et B	Augmentation/ (diminution)	Montant définitif des crédits
	(dollars É.-U.)		
Titre XIII. Compte pour le développement			
35. Compte pour le développement	28 398 800	–	28 398 800
Total partiel, titre XIII	28 398 800	–	28 398 800
Titre XIV. Contributions du personnel			
36. Contributions du personnel	509 428 400	(63 300)	509 365 100
Total partiel, titre XIV	509 428 400	(63 300)	509 365 100
Total	5 831 919 300	(23 353 800)	5 808 565 500

b) Le Secrétaire général est autorisé à virer des crédits d'un chapitre à un autre du budget, avec l'assentiment du Comité consultatif ;

c) Outre les crédits ouverts à l'alinéa a ci-dessus, un crédit de 75 000 dollars, à financer par prélèvement sur le revenu accumulé du Fonds de dotation de la Bibliothèque, est ouvert pour chacune des années de l'exercice biennal 2014-2015, aux fins de l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel de bibliothèque et du financement des autres dépenses de la Bibliothèque du Palais des Nations (Genève) conformes à l'objet du Fonds et aux dispositions qui le régissent.

82^e séance plénière
23 décembre 2015

B

MONTANT ESTIMATIF FINAL DES RECETTES DE L'EXERCICE BIENNAL 2014-2015

L'Assemblée générale

Décide ce qui suit en ce qui concerne l'exercice biennal 2014-2015 :

a) Le montant de 546 833 500 dollars des États-Unis qu'elle a approuvé à titre estimatif pour les recettes dans ses résolutions 69/263 B du 29 décembre 2014 et 69/274 B du 25 juin 2015 est majoré de 27 822 300 dollars, répartis comme suit :

Chapitre des recettes	Montant approuvé dans les résolutions 69/263 B et 69/274 B	Augmentation/ (diminution)	Estimation finale
	(dollars É.-U.)		
1. Recettes provenant des contributions du personnel	513 890 900	(580 100)	513 310 800
Total partiel, chapitre premier des recettes	513 890 900	(580 100)	513 310 800
2. Recettes générales	37 897 100	29 001 500	66 898 600
3. Services destinés au public	(4 954 500)	(599 100)	(5 553 600)
Total partiel, chapitres 2 et 3 des recettes	32 942 600	28 402 400	61 345 000
Total	546 833 500	27 822 300	574 655 800

b) Les recettes provenant des contributions du personnel sont portées au crédit du Fonds de péréquation des impôts, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955 ;

c) Les dépenses directement imputables à l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies et les dépenses afférentes aux services destinés aux visiteurs, aux services de restauration et assimilés, à l'exploitation des garages, aux services de télévision et à la vente de publications qui ne sont pas couvertes par le crédit ouvert sont imputées sur les recettes provenant de ces services ou activités.

*82^e séance plénière
23 décembre 2015*